

## PLAN DE PARTICIPATION

### Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales

**Références:**

- 19.06.2013
- 23.06.2015
- 27.10.2015
- 22.12.2015
- 05.04.2016
- 06.11.2017
- 03.09.2020
- 28.04.2021

*\* Conformément aux Feuilles de route concernant le processus d'adhésion à l'OCDE, adoptées par le Conseil au niveau des Ministres le 10 juin 2022, le Brésil, la Bulgarie, la Croatie, le Pérou et la Roumanie sont invités à participer, en vertu de leur statut de pays candidats à l'adhésion, aux réunions de tous les comités de substance de l'OCDE et de leurs organes subsidiaires ouvertes à la participation de tous les Membres de l'OCDE. Lorsqu'ils participent, en vertu de leur statut de pays candidats à l'adhésion, ils prendront part à toutes les discussions, à l'exception des sessions confidentielles, et ont accès aux documents qui s'y rapportent, mais ils n'interviendront pas dans le processus de décision. Lorsqu'ils ont le statut d'Associés ou de Participants dans un organe de l'OCDE conformément à la Résolution révisée du Conseil sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE, ils conserveront ce statut et les droits et obligations qui y sont associés tout au long du processus d'adhésion.*

## PLAN DE PARTICIPATION

<b>Organe de l'OCDE</b>	Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELSAC)		
<b>Organes subsidiaires auxquels s'applique ce Plan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail sur l'emploi</li> <li>• Groupe de travail sur les migrations</li> <li>• Groupe de travail sur la politique sociale</li> </ul>		
<b>Axes stratégiques des relations mondiales</b>	Approuvée le : 26.11.2015		
<b>ASSOCIÉS</b>			
<b>Conditions</b>			
<b>Redevance</b>			
<b>Associés</b>	<b>Organes auxquels s'applique l'invitation</b>	<b>Date d'approbation</b>	<b>Échange de lettres</b>
Aucun			
<b>PARTICIPANTS</b>			
<b>Participant</b>	<b>Organes auxquels s'applique l'invitation</b>	<b>Date d'approbation</b>	<b>Lettre d'acceptation</b>
Russie <sup>1</sup>	ELSAC	26.10.1995	Indisponible

<sup>1</sup> Le 8 mars 2022, le Conseil a décidé de suspendre avec effet immédiat la participation de la Fédération de Russie.

## LISTE D'INVITÉS <sup>2</sup>

ELSAC et tous ses organes subsidiaires :

Invité	Date d'approbation
Afrique du Sud	24.05.2013
Argentine	06.11.2017
Chine (République populaire de)	24.05.2013
Inde	24.05.2013
Indonésie	24.05.2013
Kazakhstan	27.10.2015

*Par ailleurs pour :*

- Groupe de travail sur les migrations:

Invité	Date d'approbation
Russie <sup>3</sup>	19.06.2013

VUE D'ENSEMBLE POUR INFORMATION: INVITATIONS AUX PARTENAIRES CLÉS EN TANT QU'ASSOCIÉS, PARTICIPANTS OU INVITÉS		
Partenaire clé	Invitation en tant que	Organes auxquels s'applique l'invitation
Afrique du Sud	Invité	Tous
Brésil*	<i>Voir la note sur la page de couverture.</i>	Tous
Chine (République populaire de)	Invité	Tous
Inde	Invité	Tous
Indonésie	Invité	Tous

<sup>2</sup> Les Partenaires listés comme Invités peuvent être invités à des réunions ou des points spécifiques, soumis à une invitation par le comité en question.

<sup>3</sup> Le 25 février 2022, le Conseil a décidé de cesser toute invitation de la Fédération de Russie dans les organes où elle figure sur la liste des Invités.